



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 23 décembre 2020 (S/2020/1291), par laquelle le Conseil a approuvé le redéploiement temporaire, pour une période de deux mois, de deux compagnies d'infanterie et de deux hélicoptères militaires de manœuvre de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Le renforcement de la MINUSCA s'est avéré opportun et essentiel, en raison des attaques persistantes perpétrées principalement par une coalition de groupes armés alliés à l'ancien Président François Bozizé. Depuis la mi-décembre 2020, cette coalition a cherché à saper l'ordre démocratique en perturbant les élections du 27 décembre 2020, en déstabilisant les institutions nationales et en discréditant le résultat des élections présidentielles, pour lesquelles la Cour constitutionnelle a déterminé que le président Faustin Archange Touadéra avait gagné au premier tour. Certains des partis politiques d'opposition ont également rejeté le résultat des élections, invoquant l'instabilité qui a empêché les électeurs de voter dans certaines régions de l'ouest et du centre du pays, ainsi que d'autres irrégularités.

La violence liée aux élections a eu un impact important sur la population civile, ayant forcé plus de 200 000 citoyennes et citoyens centrafricains, fuyant les attaques et les menaces ou craignant les exactions, à se déplacer à l'intérieur du pays ou vers les pays voisins. La coalition de groupes armés a cherché à interrompre l'acheminement d'articles essentiels à Bangui en bloquant la circulation le long du principal axe d'approvisionnement qui relie la ville au Cameroun. En conséquence, le coût des produits essentiels tels que la nourriture et le carburant a considérablement augmenté, ce qui a eu des répercussions supplémentaires sur la vie et les moyens de subsistance des civils. La violence a également entravé l'accès humanitaire aux plus vulnérables dans certaines régions du pays ainsi que l'importation d'articles humanitaires et médicaux indispensables dans le contexte de la pandémie mondiale actuelle.

En conséquence de la persistance des violences, plusieurs membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure ont déserté ou fait défection de leurs postes, parfois avec leurs armes, ce qui a aggravé les risques pour les civils, les acteurs humanitaires et le personnel de maintien de la paix et a enhardi les groupes armés. Depuis décembre 2020, sept soldats de la paix de la MINUSCA ont été tués lors d'actes hostiles. Certains éléments indiquent que la coalition cherchera à étendre son



contrôle sur les principales voies d'approvisionnement, afin de conserver son accès aux armes, aux munitions, aux équipements et aux renforts.

La MINUSCA a réagi avec fermeté conformément à son mandat, repoussant les attaques dans les principales localités, y compris la capitale, et renforçant sa présence le long des routes stratégiques et à Bangui. Elle a également continué à fournir un appui multidimensionnel essentiel au processus électoral. Toutefois, le risque de surcharge demeure. La MINUSCA a besoin de réserves de forces suffisantes pour s'acquitter de ses tâches prioritaires, à savoir protéger les civils, faciliter l'aide humanitaire, assurer la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies et appuyer le processus électoral, tout en appliquant sa stratégie politique.

Les renforts de la MINUSS ont aidé la MINUSCA à adapter sa configuration pour renforcer sa capacité à projeter des forces et améliorer sa mobilité pendant la période électorale. Compte tenu de la situation en République centrafricaine à l'approche du second tour des élections législatives prévues pour mars 2021, il serait important de limiter le risque de surcharge des effectifs et de veiller à ce que les gains durablement acquis dans le cadre du processus politique ne soient pas perdus. Je demande donc au Conseil de sécurité de bien vouloir approuver une prolongation de deux mois du redéploiement temporaire des deux compagnies d'infanterie et des deux hélicoptères militaires de manœuvre de la MINUSS auprès de la MINUSCA, sous réserve que le mandat de la MINUSS soit prorogé au-delà du 15 mars 2021.

Les forces temporairement redéployées continueront d'être imputées au plafond autorisé pour les effectifs militaires et civils de la MINUSS et ne seront pas imputées au plafond de la MINUSCA. À cet égard, je suis conscient qu'il importe de veiller à ce que la MINUSS soit dotée de ressources et d'effectifs suffisants pour la mise en œuvre des accords de paix concernant le Soudan du Sud, et je tiens à assurer le Conseil de sécurité qu'il s'agit d'une demande temporaire résultant de la situation d'urgence en République centrafricaine et que des arrangements plus durables pour la MINUSCA seront proposés dans mon prochain rapport sur la République centrafricaine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter dès que possible le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**